

Jean Rémy a obtenu la citation suivante

« Sous-officier adjoint de la section tenant le poste de Hamman-Malouane.

Lors de l'attaque du poste le 1^{er} juillet 1956, a pris une part active à l'organisation et à la conduite de la défense.

Placé au poste le plus avancé a réussi à repousser les assauts de la bande rebelle supérieure en nombre en lui infligeant des pertes et permettant la récupération d'une arme et de nombreuses munitions⁴. »

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Sous-officier exemple magnifique de bravoure, de sang-froid et de modestie qui, a fait preuve au cours de toutes les opérations menées depuis plus d'un an dans l'Algérois par son unité, d'une agressivité incisive et d'un sens aigu du terrain et de la manœuvre.

S'est particulièrement distingué le 5 juillet 1957 en abattant trois rebelles et en récupérant un pistolet et divers documents. Le 12 juillet 1957 a donné toute la mesure de ses belles qualités de chef en menant l'assaut contre l'adversaire solidement retranché.

A été grièvement blessé à la tête de ses hommes au cours de l'action.

Est décédé des suites de ses blessures⁴. »



⁴ *Idem*, citation à l'ordre du régiment, ordre général n°1067 du 23 août 1956, général de division Manceaux-Demiau, commandant la division militaire d'Alger.

⁵ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 17 avril 1958 publié au JO le 27 avril 1958.